

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	24 septembre 2015	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 38 Votants : 47
	24 septembre 2015	

Séance du 30 septembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Jacques COURTAT, procuration à M. François JACQUET
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Alain PETER, procuration à Mme Laure FARO
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
Mme Monique MERCIER, procuration à M. Claude PERREAU
M. Patrice CHASSERY,
M. Guy BOURRAS,
Mme Sylvie BLANC,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Autorisation à donner au président de signer l'acte authentique de vente de notre réserve foncière à la SAFER BOURGOGNE

OBJET : Autorisation à donner au président de signer l'acte authentique de vente de notre réserve foncière à la SAFER BOURGOGNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants du CGCT ;

Vu la convention générale de mise en réserves de terres compensatoires conclue le 12 novembre 2009 ;

Vu la délibération n° ECO/2011/60 du 28 novembre 2011,

Vu la délibération n° ECO/2013/08 du 28 janvier 2013 ;

Vu la délibération n° ECO/2015/42 du 26 juin 2015, portant sur la régularisation de la convention de mise en réserves de terres compensatoires conclue avec la SAFER, avant terme du contrat,

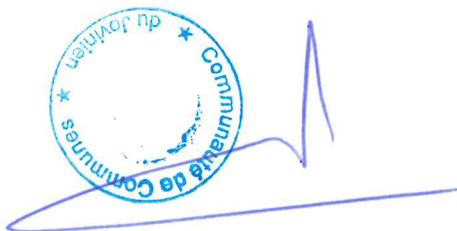
Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 16 septembre 2015,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise le président ou son représentant à signer l'acte authentique de vente de notre réserve foncière à la SAFER BOURGOGNE



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception par la Préfecture :	16/10/15
date de publication :	16/10/15